

AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN ■ Une exposition à voir jusqu'au 25 novembre

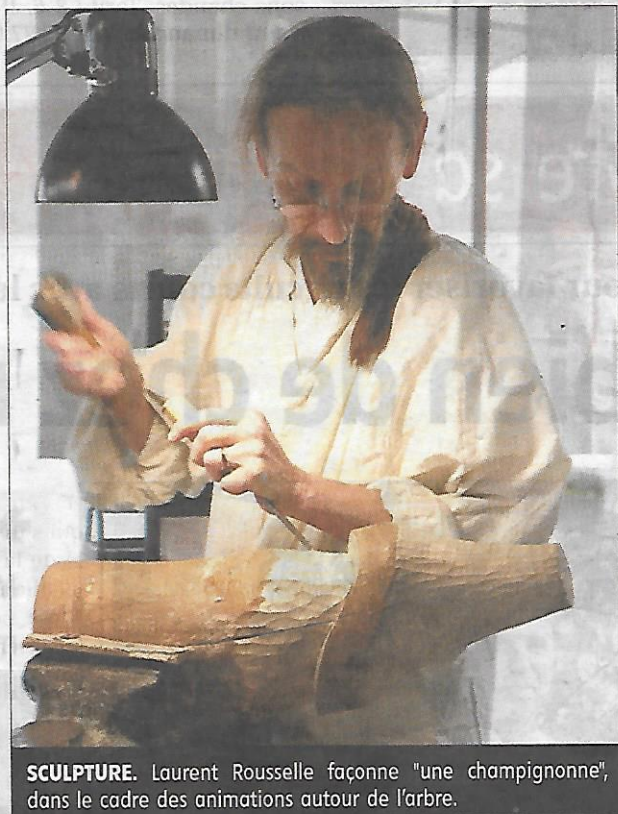
« L'arbre en tant qu'être vivant »

Deux expositions mettant les arbres à l'honneur ont lieu à l'espace Dagron, à Auneau-Bleury-Saint-Symphorien, jusqu'au 25 novembre. Ce samedi, la commune en profitera pour signer la Charte des droits de l'arbre, afin de protéger ce patrimoine.

En marge des deux expositions sur les arbres remarquables et remarquables présentées à l'espace Dagron, à Auneau-Bleury-Saint-Symphorien, ainsi que des animations autour de l'arbre, réalisées notamment par Laurent Rousselle, la signature d'un document peu commun aura lieu, samedi.

« Une attention au patrimoine biologique commun »

La commune d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien va en effet profiter de cette exposition, conjointement mise en place par le Conseil départemental et l'association Arbres 28 (*notre édition du 9 novembre*),



SCULPTURE. Laurent Rousselle façonne "une champignonne", dans le cadre des animations autour de l'arbre.

pour signer la Charte des droits de l'arbre. « Ce document incite les collectivités à œuvrer pour la protection de ce patrimoine », précise le président de l'association Arbres 28, Michel Cohu. « Cette convention, qui comprend cinq

articles, a été présentée à l'Assemblée nationale le 5 avril 2019. Elle met en avant l'arbre en tant qu'être vivant. Il occupe deux milieux différents et distincts : l'atmosphère et le sol. Il est sensible aux modifications de son envi-

ronnement et doit donc être respecté en tant que tel, avec un droit à se développer. Il faut porter une attention particulière au patrimoine biologique commun », conclut Michel Cohu.

En amont de la signature de cette charte, une projection du film documentaire *Les arbres remarquables, un patrimoine à protéger*, aura également lieu à l'espace Dagron samedi, à 15 heures, en présence des membres de l'association Arbres 28. Cette projection sera suivie d'un débat autour de la thématique de l'arbre. ■

INFO PLUS

Pratique. Une partie de l'exposition a été remplacée par les empreintes d'arbres de Constance Fulda, artiste plasticienne. Projection du film à 15 heures, suivie d'un débat et de la signature de la charte. L'exposition est visible jusqu'au 25 novembre. Espace Dagron, 2-4, place du Marché. Entrée libre aux heures d'ouverture (fermé le lundi et le jeudi).